

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Dolez 50.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48487-2025 : mettre en conformité les actes et travaux réalisés non conformément au permis d'urbanisme 16-39871-2011: La modification du matériau et teinte des châssis prévus en bois par des menuiseries en aluminium de ton noir, le remplacement de la brique brun-rouge par une briquette de ton rouge, l'ajout de matériaux tels que la tôle ton noir, DEP en noir et corniche en noir, l'ajout de deux Velux en toiture arrière, l'intégration de screens solaire au droit des châssis, le remplacement d'une tuile traditionnelle par une tuile plate, de teinte brune également, le remplacement de la porte d'entrée par une porte de matériau et forme différente, l'isolation des parois par l'extérieur, l'ajout d'un escalier intérieur, l'ajout de la chambre dans l'ancien grenier, et projet de réalisation d'une terrasse au premier étage en façade arrière.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : N° 9 - QUARTIER WANSYN-RUE DE WANSIJN, approuvé par arrêté royal en date du 20/05/1954

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11du CoBAT: dérogation au PPAS n° 9 – en matière d'article V - profondeur de la zone de bâtisse
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/05/2026** et jusqu'au **02/06/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.
Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 08/05/2026.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°099/2026)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Muses 2 et Avenue des Muses 4.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-48658-2026 : déconstruire partiellement, rénover et transformer la typologie d'une villa jumelée existante en vue d'y aménager une maison unifamiliale (lot 8 du PdL), construire une villa unifamiliale sur le lot 7 du PdL, aménager les abords immédiats de ces deux constructions avec création de piscines non couvertes, et abattre un arbre à haute tige.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones de servitudes au pourtour des bois et forêts, zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : PPAS n° 48 bis&ter - Quartier SUD/EST - approuvé par AGRBC en date du 10/06/1993

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir 9 délivré le 08/02/1963 (lots 7 et 8)

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.5 du PRAS (construction sur une propriété plantée de plus de 3.000m²)
- application de la prescription générale 0.12 du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 126§11 du CoBAT - Dérogation au PPAS n° 48 bis&ter: article 1.3 zone d'implantation
- application de l'article 126§11 du CoBAT - Dérogation au PdL 9: article 2.4 toitures plates

L'enquête publique se déroule à partir du 19/05/2026 et jusqu'au 02/06/2026 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

le 08/05/2026.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Coghen 218.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-48570-2026 : mettre en conformité de fait par rapport à la situation de droit du permis 16-47345-2023.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du 19/05/2026 et jusqu'au 02/06/2026 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 08/05/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°101/2026)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Louis Thévenet 12.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-48596-2026 : transformer une maison unifamiliale, étendre l'habitation en toiture et mettre en conformité de l'annexe au rez-de-chaussée et la lucarne en façade avant.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/05/2026** et jusqu'au **02/06/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 08/05/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.